

**Zeitschrift:** PS info : nouvelles de Pro Senectute Suisse  
**Band:** - (2003)  
**Heft:** 1  
  
**Rubrik:** Impressum

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 09.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## De nouveaux «Principes généraux» pour Pro Senectute

**De nouveaux «Principes généraux 2004» vont succéder aux «Objectifs 1981» actuellement en vigueur. Un premier projet a été mis en consultation.**

Le titre «Principes généraux» recouvre à la fois la définition d'une orientation de base et l'énumération des caractéristiques et des objectifs principaux d'une organisation. Il est donc vain d'y chercher des objectifs stratégiques pour les deux ou trois années à venir ou des détails sur les affaires courantes. Ces «Principes» seront une sorte de vision lointaine pour notre organisation, nous indiquant, telle l'étoile polaire, la direction dans laquelle il est possible d'aller, vers laquelle il faut aller.

Une commission, mandatée par le Conseil de fondation de Pro Senectute Suisse, réunissant des représentant-e-s de Pro Senectute Suisse et de ses organisations cantonales, a élaboré un projet. Toutes les organisations cantonales l'ont reçu pour consultation et peuvent faire part de leurs remarques jusqu'à fin mars 2003. Si tout se déroule comme planifié, les nouveaux «Principes généraux» seront votés par l'assemblée de la fondation, le 20 juin 2003, à Lucerne, et entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Les «Objectifs 1981» et les nouveaux «Principes généraux 2004» se fondent tous deux sur l'article 2 (But) de l'Acte de fondation de Pro Senectute. Cet article dispose que: «*Le but de la Fondation est de maintenir et d'améliorer le bien-être des personnes âgées en Suisse.*». C'est l'objectif de Pro Senectute depuis sa création en 1917 – et il ne sera pas remis en question dans les nouveaux «Principes généraux». Mais que peut bien signifier, au XXI<sup>ème</sup> siècle, l'expression «maintenir et améliorer le bien-être des personnes âgées»?

La question ne peut rester sans réponse. Celle-ci figurera d'abord dans les «Principes généraux», ensuite – de manière plus concrète – dans les principes stratégiques qui en découleront, puis dans la politique de la fondation et enfin, dans le travail quotidien.

**«Nous honorons les anciens, mais sommes de notre temps.»**

Le projet «Principes généraux» comporte six parties brèves. Les titres sont toujours des questions: Qui est Pro Senectute? Que défend Pro Senectute? Quelles prestations Pro Senectute fournit-elle? Comment travaille Pro Senectute? Comment Pro Senectute s'organise-t-elle et se finance-t-elle? Comment communique Pro Senectute? Les réponses proposées forment les six subdivisions. Celles-ci donnent l'image d'une organisation moderne, qui s'engage, aussi bien sur le plan individuel qu'à l'échelle de la société, pour le bien-être des personnes âgées et qui s'organise et se finance selon des règles modernes. Son activité sociale, ses tâches d'utilité publique et son engagement pour assurer, dans toute la Suisse, un service de consultation et de prestations sont également mis en exergue.

MZ/bial

## Documents 2003

La liste ci-jointe, où figurent les numéros de téléphone des sièges et centres d'information des organisations cantonales de Pro Senectute, remplace la brochure «Adresses».

La brochure «Publications 2003», destinée aux collaborateurs et collaboratrices de Pro Senectute, peut aussi être distribuée à des personnes extérieures. Pour les commandes internes, veuillez utiliser la carte de commande ci-jointe.

*Autres exemplaires de ces documents:*  
tél. 01 283 89 89, fax: 01 283 89 80, e-mail: paul.frei@pro-senectute.ch

### Impressum

**Pro Senectute Suisse**  
Centre national  
Lavaterstr. 60, 8027 Zurich  
tél. 01 283 89 89  
fax 01 283 89 80  
www.pro-senectute.ch

**Secrétariat romand**  
Simplon 23, 1800 Vevey 1  
tél. 021 925 70 10  
fax 021 923 50 30  
secretariat-romand@  
sr-pro-senectute.ch

**Textes**  
Birgaentzle Alexandra (bial)  
Martin Mezger (MZ)  
Jacques Repond (jr)  
Kurt Seifert (kas)  
Olivier Tamarcaz (ot)